

Compte rendu de la réunion
du conseil municipal
du 07 septembre 2016

L'An deux mil seize, le sept septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane DEGREMONT, Maire,

Etaient présents : Mesdames Brigitte HEROUARD, Françoise MABILAIS, Christèle PATRY,
Sophie DUFLOS
Messieurs Peter COX, Thierry MARAIS, Marian STEPIEN,

Etaient Absents : Mesdames Cécile GONGALVES RIBEIRO, Maria PIMBEL,
Monsieur Maxime DIEUDONNE

Pouvoir : Madame Maria PIMBEL a donné pouvoir à Monsieur Stéphane DEGREMONT

Secrétaire de Séance : Madame Brigitte HEROUARD

Le compte-rendu de la réunion du 16 juin 2016 est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents à cette réunion.

A l'ordre du jour :

Délibération n°26/2016 : remplacement de la chaudière du logement communal – 1 place de la Charretterie

Monsieur le Maire a informé les membres du conseil que la chaudière du logement communal, devenue trop vétuste, devait être changée. Par conséquent, il a été proposé d'installer une pompe à chaleur.

Monsieur Degrémont a présenté deux devis, l'un de la SARL Langlois Energie, basée à Sasseville, pour un montant de 12 089,00 € HT, l'autre de l'EURL Géothermique, basée à Eslettes, pour un montant de 11 422,00 € HT.

Après discussion, et interrogation sur les tarifs d'entretien, les membres du Conseil ont décidé de valider le devis de l'EURL Géothermique pour un montant de 11 422,00 € HT soit 13 076,40 € TTC. Cette dépense sera imputée à l'article 2131, opération 207 du BP 2016.

Délibération n°27/2016 vente du broyeur et la remorque

Monsieur Degrémont a proposé aux Conseillers Municipaux de revendre le broyeur stocké près du local des employés communaux. En effet, ce dernier ne servant plus, il n'y a pas d'intérêt à le garder. En fonction de son prix d'achat, les membres du Conseil ont décidé de le mettre en vente à 1 500 € dans un premier temps, dans le cas où ce dernier ne se vendrait pas, le prix définitif est fixé à 1 000 €.

Après discussion, les membres du Conseil autorisent Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires quant à la réalisation de cette vente.

Par ailleurs, Monsieur le Maire a évoqué l'éventualité de revendre aussi la remorque. Ce sujet sera abordé lors d'une prochaine réunion afin d'apporter de plus amples renseignements quant au prix de revente du matériel.

Délibération n°28/2016 : installation d'une clôture située à la Roseraie

Afin de sécuriser au mieux la Roseraie, mais aussi l'aire de jeux situées au Bourg, Monsieur le Maire a présenté deux devis pour l'installation d'une clôture.

L'un de la SARL Cavelier Lapert, basée à Bosville, pour un montant de 2 878,53 € HT, l'autre de la SARL Environnement Service, située à Quicampoix, pour un montant de 2 259,02 € HT.

Après discussion, les membres du Conseil ont décidé, à l'unanimité, de valider le devis de la SARL Environnement Service pour un montant de 2 259,02 € HT, soit 2 710,82 € TTC. Cette dépense sera imputée à l'article 212, opération 204 du BP 2016.

Par ailleurs, Monsieur Degrémont profite de l'occasion, pour rappeler aux Conseillers que la réception des travaux des jeux au Chaumes se déroulera le vendredi 09 septembre prochain, quant à l'inauguration des jeux au Bourg, elle aura lieu lorsque la clôture sera installée.

Délibération n°29/2016 : vente d'une table de ping-pong

Monsieur Degrémont a proposé aux membres du Conseil de mettre en vente une des tables de ping-pong. En effet, la commune possède 4 tables, mais 3 suffisent lors des animations organisées sur la commune.

Après discussion, les Conseillers acceptent la proposition de Monsieur le Maire, et l'autorisent à effectuer les démarches nécessaires quant à la vente de cette dernière. La table de ping-pong sera vendue à la Commune de BOSVILLE, pour la somme de 200,00 €

Recensement INSEE 2017

Monsieur Degrémont a informé les membres du Conseil, qu'il était nécessaire de nommer une personne pour effectuer le recensement qui sera organisé en 2017. Or à ce jour, le montant de la dotation versée par l'Etat n'est pas encore connue. Par conséquent, cette délibération sera reportée lors d'une prochaine réunion de conseil.

Délibération n°30/2016 : versement d'une aide financière versée aux jeunes sassevillais pratiquant une activité sportive ou culturelle

Monsieur le Maire a proposé aux membres du Conseil Municipal de renouveler le versement d'une aide financière aux jeunes sassevillais et sassevillaises pratiquant une activité sportive ou culturelle. Cette participation serait versée une fois par an, aux jeunes de la commune ayant entre 3 et 18 ans, et serait valable pour une seule activité.

Après discussion, les Conseillers autorisent Monsieur Degrémont à procéder au versement d'une aide financière, pour un montant de 20 euros, par an, par enfant et par activité.

Cette aide sera versée sur présentation de la facture acquittée, et d'un RIB au nom du ou des parents. Ces dépenses seront prélevées à l'article 6288 du Budget Primitif 2016.

Pour information, Monsieur le Maire a annoncé que sur la rentrée 2015/2016, 19 jeunes ont pu bénéficier de cette aide.

Questions diverses

- Il a été signalé la formation d'un nid de poule rue des Viottes
- **Monsieur Marian STEPIEN** a demandé la possibilité de faire curer la mare située sur un terrain privé afin de préserver cette dernière,
- **Monsieur Peter COX** a demandé la possibilité d'installer un ralentisseur, ainsi que des panneaux limités à 50 km/h et interdit aux poids lourds. En effet, les automobilistes passent à grande vitesse aux abords de son domicile, et la voirie n'est pas adéquate pour permettre le passage des poids lourds,
- **Monsieur Degrémont** a informé l'Assemblée, que désormais, la commune n'entretient plus les terrains de Séminor. En effet, suite à la loi zéro phyto, les agents communaux passent plus de temps à entretenir la commune,
- **Monsieur Degrémont** va prendre contact avec Monsieur Yvan Desjardins afin de vérifier la possibilité d'utiliser les articles parus sur le site internet, pour effectuer le bulletin municipal
- **Madame Françoise MABILAIS** a présenté un compte-rendu provisoire de l'enquête réalisée sur la réception d'internet dans les foyers de Sasseville, environ 49% de la population a répondu à ce jour,
- **Monsieur Degrémont** a informé les Conseillers que le recensement des cavités souterraines avait été remis à jour par INGETEC,
- **Monsieur Degrémont** a donné un compte-rendu de la fête de l'Eté. « L'Association Sauvegardons notre Patrimoine » avait organisé la buvette, par conséquent les bénéfices seront utilisés pour la randonnée organisée le 18 septembre prochain,
- **Monsieur le Maire** a informé le Conseil que les bureaux offerts par la commune à la communauté de communes ont été expédiés au Maroc, la communauté de communes ayant passé un protocole de coopération décentralisée avec la ville d'Ouled Boussaken,
- **Monsieur Degrémont** a informé les Conseillers que le projet de création d'un groupement scolaire à Bosville est toujours en cours.
- **Monsieur Degrémont** a demandé des nouvelles du Comité des Fêtes à la Présidente Mme Patry, elle a répondu que ce dernier était toujours en sommeil et qu'il n'était prévu aucune manifestation cette année. Par conséquent, Monsieur Degrémont prendra contact avec le Comité des Fêtes et la Commune d'Ocqueville pour le Noël des enfants.
- **Monsieur Degrémont** regrette le fait que le gîte soit si peu loué, et aimerait que la mise à jour sur le site de l'office du tourisme soit fait plus régulièrement,
- **Monsieur Degrémont** a informé les Conseillers, qu'un agent du centre des impôts du cadastre s'est rendu sur la commune pour vérifier la conformité des permis de construire édifiés depuis les 10 dernières années, ainsi que les constructions et modifications en cours
- Un atelier d'écriture au lieu le 28 septembre prochain,
- **Monsieur Peter COX** a demandé si son bouleau poussant le long du mur du cimetière et couvrant le parking de l'église gênait, la réponse a été négative.

La séance est levée à 20 heures 45.